

QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le vendredi 3 octobre 2025 à 15 h 30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville, située au 3000, chemin d’Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents : *Mme Priscilla Lamontagne, conseillère, en virtuel*
 Mme Claire Wallot, conseillère
 Mme Line Surprenant, conseillère
 M. Francis Limoges, conseiller
 M. Marc-André Daoust, conseiller
 M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller
 M. Loïc Boyer, conseiller

Est absent : *Mme Julie Pelletier, conseillère*

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents : *M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint*
 M. Louis Pilon, greffier et responsable des services juridiques
 Mme Karine Paris, directrice des communications
 Mme Judith Emond, conseillère aux communications et médias sociaux

SUR CE :

2025-10-319

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR

Au début de la séance, le maire constate le quorum et demande la lecture de l’avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Lecture de l’avis de convocation et adoption de l’ordre du jour ;
- 2. Appel d'offres SP-2025-019 - Services professionnels en évaluation municipale ;
- 3. Période d’intervention ;
- 4. Levée de la séance.

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
Et résolu unanimement

D’adopter l’ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO SP-2025-019 nommé « Services professionnels en évaluation municipale » ;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions le 25 septembre 2025, soit de Évimbec Ltée et LBP Évaluateurs agréés inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues ont été soumises par le comité d'analyse à une analyse par système d'évaluation et de pondération à double enveloppe le 30 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé au soumissionnaire conforme ayant la meilleure note de pondération ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de LBP a été écartée parce que non conforme, un document essentiel étant manquant selon les informations alors à la connaissance du comité puis ensuite de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE sur la base des informations à la connaissance de la Ville, la résolution #2025-10-307 a été adoptée le 1^{er} octobre 2025 octroyant le contrat à Évimbec Ltée ;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté, le 2 octobre 2025, que LBP avait bien soumis le document manquant, lequel n'était toutefois pas annexé à tous les exemplaires papier de la soumission et à l'exemplaire numérisé de la soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de LBP dans son ensemble est conforme et que les résultats d'analyse des soumissions reçues se lisent comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission Incluant les taxes	Pondération	Conforme
Évimbec Ltée	1 493 525,25 \$	0.95	Oui
LBP Évaluateurs agréés Inc.	1 223 424,26 \$	1.1075	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « LBP Évaluateurs agréés Inc. » et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat SP-2025-019 pour « Services professionnels en évaluation municipale » à l'entreprise « LBP Évaluateurs agréés Inc. » pour un montant de 1 223 424,26 \$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031.

Que cette résolution annule et remplace la résolution #2025-10-307.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense seront prévus dans le prochain exercice financier et sont conditionnels à l’adoption du budget 2026.

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2025-10-321

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx
et résolu unanimement*

De lever la séance à 15 h 35.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIER